

EXONHIT THERAPEUTICS S.A.
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 524 452,51 euros
Siège social : 63-65 boulevard Masséna
75013 Paris
RCS Paris 414 488 171

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 28 AVRIL 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L 225-68, al.6 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance (ci-après le « Conseil ») doit présenter, à l'assemblée générale annuelle des actionnaires d'ExonHit Therapeutics S.A. (ci-après la « Société »), ses observations sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

I/ Rappel des principaux événements survenus au cours de l'exercice 2009

Les principaux événements survenus au cours de l'exercice 2009 ont été les suivantes :

Accord de licence pour EHT Dx14, un nouveau test diagnostique du cancer du sein découvert par l'Institut Gustave Roussy grâce à l'utilisation des produits SpliceArray™

En mai 2009, la Société a conclu un accord de licence pour EHT Dx14 avec l'Institut Gustave Roussy visant à terminer le développement et commercialiser ce nouveau test diagnostique du cancer du sein pour une application recherche. Dans le cadre de cet accord, la Société s'engage à poursuivre la validation de la signature identifiée par l'Institut Gustave Roussy. Ceci implique le lancement d'une étude multicentrique, visant à confirmer la validité de la signature sur une

population d'environ cent sujets, et à démontrer que les tests pourront être réalisés sur des sites différents. Pour mener à bien ces études de validation, la Société pourra utiliser des échantillons provenant de la banque biologique de l'Institut Gustave Roussy et d'autres centres.

Levée de 1,45 million d'Euros par exercice des BSA attribués en 2008

Le 23 décembre 2008, le Directoire avait procédé à l'émission et l'attribution gratuite aux actionnaires de 26 877 950 bons de souscription d'actions à raison d'un bon par action de la Société détenue au 23 décembre 2008, 10 bons permettant de souscrire un action nouvelle au prix de 3,50 Euros. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus ayant reçu le visa n° 08-295 en date du 22 décembre 2008 de l'Autorité des marchés financiers. La période d'exercice courait du 24 décembre 2008 au 30 juin 2009. L'exercice de 4 143 840 bons a donné lieu à l'émission de 414 384 actions nouvelles générant un montant brut de trésorerie de 1 450 344 Euros.

Résultats prometteurs de l'étude Alzheimer de phase IIa pour EHT 0202

Les premiers résultats cliniques de Phase IIa du EHT 0202 communiqués en septembre 2009 démontrent que EHT 0202 présente une bonne sécurité d'emploi, est généralement bien toléré chez les patients, et qu'il pourrait potentiellement améliorer la cognition chez les patients atteints de la maladie d'Alzheimer. Ces premiers résultats chez les patients ont été présentés à Florence, en Italie, à l'occasion du 13^{ème} Congrès de l'*'European Federation of Neurological Societies (Vellas B et al. A 3-month, randomized, double-blind, placebo-controlled, phase IIa study to assess safety and exploratory efficacy of EHT 0202 as adjunctive therapy in mild to moderate AD patients)*, ainsi que lors de la 2^{ème} Conférence intitulée *Clinical Trials on Alzheimer Disease* à Las Vegas, à la fin du mois d'octobre 2009.

Ces premiers résultats cliniques permettent le passage d'EHT 0202 en Phase IIb de manière (i) à déterminer les bénéfices cognitifs d'EHT 0202 au cours d'un essai clinique plus prolongé et portant sur plus de patients ; (ii) à explorer davantage le bénéfice d'EHT 0202 dans la population ApoE4 positive ; et enfin (iii) à déterminer le dosage thérapeutique optimal d'EHT 0202.

Mise en œuvre d'un contrat de liquidité avec Natixis Securities

Aux termes d'une délibération du 13 mai 2009, le Directoire de la Société a décidé de confier à Natixis Securities la mise en œuvre du contrat de liquidité à partir du 19 mai 2009 et pendant une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction. 400 000 Euros en espèces ont été affectés à la mise en œuvre de ce contrat. L'objectif unique de ce programme est d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers. La durée du programme est de 18 mois maximum à compter de l'assemblée générale du 24 avril 2009 et expirant, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 24 octobre 2010. Le pourcentage de rachat maximum autorisé s'élève à 10% du capital. Le prix d'achat unitaire maximum est de 7 Euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 19 587 029 Euros, hors frais de négociation. Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

Lancement du test AclarusDx™ Alzheimer (anciennement EHT Dx21) en octobre 2009

ExonHit Therapeutics a présenté fin octobre 2009 les résultats cliniques du groupe de validation « patients atteints de la maladie d'Alzheimer contre sujets sains » pour le test AclarusDx™ Alzheimer lors du 2^{ème} Congrès sur les essais cliniques sur la Maladie d'Alzheimer (*Conference of Clinical Trials on Alzheimer's Disease* ou CTAD) à Las Vegas, aux Etats-Unis. Ce test permettra de distinguer les patients souffrant de la maladie d'Alzheimer des sujets sains. Le test AclarusDx™ Alzheimer pourrait être un nouvel outil important pour aider les cliniciens à identifier les populations potentiellement susceptibles de tirer le plus de bénéfices des dernières avancées thérapeutiques.

Sur la base des données présentées au CTAD à Las Vegas, la Société a lancé comme produit de recherche le test AclarusDx™ Alzheimer. Ce test est un test reproductible, objectif et non invasif pour le malade. Une simple prise est sang est requise pour le patient. Ce test peut être réalisé aisément. Contrairement à l'imagerie cérébrale ou au prélèvement de liquide céphalo-rachidien par ponction lombaire, aucun équipement, ni aucune infrastructure spécifiques ne sont requis, et la simplicité de la procédure devrait faciliter la participation des patients dans les essais cliniques. De plus, ce test pourrait accélérer le recrutement des patients et permettre aux promoteurs des essais cliniques d'élargir le panel des centres d'investigation au-delà des principaux centres hospitaliers. Utilisé en association avec les tests neurocognitifs habituels, le test AclarusDx™ Alzheimer pourrait aider les laboratoires pharmaceutiques à inclure dans leurs études des patients répondant aux critères cliniques de l'Alzheimer et partageant un profil transcriptionnel commun corrélé à la maladie d'Alzheimer. En conséquence, le test AclarusDx™ Alzheimer permettrait de réduire le « bruit de fond » de l'essai clinique et potentiellement d'améliorer les résultats de l'étude en sélectionnant une population d'étude plus homogène.

Depuis décembre 2009, le test AclarusDx™ Alzheimer est disponible comme produit de recherche sous le statut RUO (*Research Use Only*) pour les laboratoires pharmaceutiques et les centres universitaires de recherche réalisant des essais cliniques dans la maladie d'Alzheimer. Le lancement d'AclarusDx™ Alzheimer, en tant que produit sous le statut RUO, est la première étape de la stratégie commerciale d'ExonHit Therapeutics. Les promoteurs des essais expédieront les échantillons sanguins des patients pour être analysés dans les laboratoires aux normes Bonnes Pratiques de Laboratoire de la Société aux Etats-Unis. En parallèle, la Société prépare le lancement du test diagnostique sur le marché des tests cliniques de diagnostic *in vitro* (IVD), en partenariat avec d'autres sociétés. La Société pense obtenir le marquage CE au 4^e trimestre 2010, ce qui permettrait un lancement sur le marché européen au 1^{er} trimestre 2011. Concernant l'autorisation de mise sur le marché américain, les discussions avec la FDA ont débuté pour définir la démarche permettant de remplir les exigences réglementaires en vue de l'enregistrement comme IVD.

Nomination de Hervé Duchesne de Lamotte à la fonction de directeur administratif et financier

Hervé Duchesne de Lamotte a été nommé à la fonction de directeur administratif et financier le 5 novembre 2009. La direction des opérations financières de la Société été auparavant assurée par D^r Loïc Maurel depuis le départ de Philippe Rousseau le 22 juin 2009.

Levée de 15,6 millions d'euros dans le cadre d'une augmentation de capital

Le 18 décembre 2009, la Société a émis 4 161 075 actions nouvelles au prix de souscription de 3,75 euros par action dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, soit un montant total levé de 15 604 milliers d'euros (dont 67 milliers d'euros de valeur nominale et 15 537 milliers d'euros de prime d'émission). Cette émission a fait l'objet d'un prospectus ayant reçu le visa n° 09-362 en date du 4 décembre 2009 de l'Autorité des marchés financiers.

ExonHit Therapeutics utilisera les fonds issus de l'augmentation de capital dans le but de financer une future acquisition dans le domaine du diagnostic, ainsi que pour le financement de ses besoins opérationnels.

II/ Résultats de l'activité, progrès réalisés et difficultés rencontrées

Résultats économiques et financiers de l'ensemble consolidé

Les comptes consolidés comprennent en intégration globale les comptes de la Société et ceux de sa filiale. La date de clôture des comptes consolidés est le 31 décembre 2009.

Compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 4.892 milliers d'euros, en hausse de 16% par rapport aux 4.211 milliers d'euros enregistrés au cours de l'exercice 2008. La contribution de chacune des sociétés du Groupe au chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

- ExxonHit Therapeutics S.A. : 4.759 milliers d'euros
- ExxonHit Therapeutics, Inc. : 133 milliers d'euros

Cette augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par la hausse des revenus provenant de la collaboration avec Allergan dans le domaine thérapeutique. Cette hausse est liée à la révision annuelle du montant de la facturation telle que prévue dans le contrat de collaboration, au ré-étalement des revenus jusqu'en décembre 2011 suite à l'avenant de décembre 2008, et à l'effet de change dû à la remontée du dollar par rapport à l'euro.

Aucune subvention de R&D n'a été perçue sur l'exercice contre 9 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent pour ExxonHit Therapeutics S.A.

Les dépenses opérationnelles du groupe se sont élevées à 14.552 milliers d'euros, en baisse de 7% par rapport aux 15.614 milliers d'euros enregistrés au titre de l'exercice précédent.

Cette baisse globale des charges s'explique par la baisse de 9% des dépenses de R&D due principalement à l'abandon de créance d'Oseo (anciennement Anvar) pour 774 milliers d'euros, frais déduits. La Société avait en effet reçu des subventions d'Oseo sous forme de deux avances remboursables en 1998 et en 2002. Au 31 décembre 2009, après étude approfondie du constat d'échec des projets de recherche et développement en 2007 et analyse des compléments fournis

en 2008, la Société a obtenu l'abandon d'une créance totale de 849 milliers d'euros, 75 milliers d'euros étant toutefois remboursé à Oseo au titre des frais encourus par cette dernière en excluant l'abandon de créance d'Oseo, les dépenses de recherche et développement s'élèveraient à 9.758 milliers d'euros, stables par rapport aux dépenses de l'année 2008.

Les dépenses de marketing et ventes s'inscrivent en hausse de 8% essentiellement en raison de frais d'études de marché. Toutefois cette augmentation est compensée par la diminution de 6% des frais généraux et administratifs liée à une baisse de la masse salariale à la suite du départ du Directeur Administratif et Financier, partiellement compensée par une augmentation des frais et honoraires.

Le résultat d'exploitation consolidé se solde ainsi par une perte de 9.659 milliers d'euros, une réduction de 15% par rapport aux 11.394 milliers d'euros de perte enregistrés au titre de l'exercice précédent.

Les charges financières ont diminué de 47% à la suite de la conversion de 1.076.923 obligations convertibles qui a entraîné une diminution des intérêts payés aux porteurs d'obligations. Dans le même temps, les produits financiers ont également diminué de 22% reflétant ainsi la diminution du solde de trésorerie au cours de l'exercice ainsi que la poursuite de la baisse des taux d'intérêt sur placements. De plus, le Groupe a affiché une perte de change de 70 milliers d'euros pour l'exercice 2009 contre un gain de change de 16 milliers d'euros pour l'exercice 2008. En conséquence, le résultat financier net se solde par un gain de 343 milliers d'euros en 2009 contre un gain de 379 milliers d'euros en 2008.

Le résultat avant impôt de l'exercice 2009 ressort donc en perte de 9.317 milliers d'euros, contre une perte de 11.015 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les produits d'impôts, qui correspondent au Crédit d'Impôt Recherche, ressortent à 1.616 milliers d'euros en 2009 contre 2.089 milliers d'euros pour l'exercice 2008. Cette diminution est essentiellement liée à la baisse globale des charges de recherche et développement.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net consolidé de l'exercice 2009 se solde par une perte nette de 7.701 milliers d'euros, contre 8.925 milliers d'euros enregistrés lors de l'exercice précédent. Le résultat net passe ainsi d'une perte de 0,33 euro par action en 2008 à une perte de 0,27 euro par action en 2009.

Situation d'endettement

Le total des dettes financières à court et long terme du groupe, hors crédit-bail, ressort à 107 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 920 milliers d'euros au 31 décembre 2008. Cette réduction tient principalement à l'abandon de créance d'Oseo.

Le 8 novembre 2006, le Directoire a procédé à l'émission de 2 080 335 Obligations convertibles en actions. Les principales caractéristiques de ces Obligations convertibles en actions sont les suivantes :

- Valeur nominale et prix d'émission : 6,50 euros.

- Parité de conversion : la conversion d'une Obligation convertible donne droit à une action nouvelle (sauf ajustement des parités de conversion prévu au contrat).
- Intérêt annuel : 3,50% l'an.
- Amortissement normal : les Obligations convertibles seront amorties en totalité le 8 novembre 2011 par remboursement au prix de 7,75 euros par Obligation convertible, soit 119,23% du prix d'émission.
- Amortissement anticipé : la Société pourra à son seul gré demander le remboursement anticipé des Obligations convertibles à un prix de remboursement anticipé tel que défini au contrat d'émission (i) à tout moment entre le 8 novembre 2009 et le 8 novembre 2011 si le produit du ratio d'attribution d'actions en vigueur et de la moyenne arithmétique des cours cotés de l'action ExonHit Therapeutics, telle que définie au contrat d'émission, excède 120% du prix de remboursement anticipé ou (ii) si la totalité des Obligations convertibles en circulation est inférieure à 10% du nombre des Obligations convertibles émises.

Au 31 décembre 2009, 1 076 923 Obligations avaient été converties en autant d'actions nouvelles. La conversion de la totalité des 1 003 412 Obligations encore en circulation donnerait lieu à l'émission de 1 003 412 actions de la Société. Cette conversion s'est traduite par une augmentation du capital social de 17 milliers d'euros et de la prime d'émission de 6.983 milliers d'euros. Dans le même temps, la dette représentée par les obligations convertibles a été ramenée à 6.522 milliers d'euros.

Cet emprunt est classé au passif du bilan en Fonds non remboursables et assimilés. Les intérêts dus au 31 décembre 2009 s'élèvent à 107 milliers d'euros contre 71 milliers d'euros pour l'année 2008. Ces intérêts comprennent 73 milliers d'euros de provisions d'intérêts non encore prélevés par l'organisme bancaire en charge du paiement aux détenteurs d'obligations sur l'exercice 2009. Les intérêts générés s'élèvent ainsi à 266 milliers d'euros sur l'exercice 2009 et les intérêts payés s'élèvent à seulement 230 milliers d'euros. Par ailleurs, aucune provision de la prime de remboursement n'a été enregistrée compte tenu des étapes clés de développement que la Société entend franchir dans les prochains trimestres et la forte volatilité du cours du sous-jacent rendant incertain son remboursement en numéraire.

Variation des flux de trésorerie

La consommation nette de trésorerie occasionnée par les opérations d'exploitation ressort à 6.224 milliers d'euros pour l'exercice 2009, contre 9.618 milliers d'euros pour l'exercice 2008. Cette diminution reflète principalement la variation du montant de Crédit d'Impôt Recherche, soit 3.598 milliers d'euros, effectivement perçu par la Société en 2009 qui, conformément à la nouvelle mesure mise en vigueur provisoirement pour aider les entreprises, comprend le remboursement des montants déclarés au titre des exercices 2005 à 2008.

La conversion des obligations convertibles s'est traduite par une diminution du montant des emprunts et une augmentation de capital de 7.000 milliers d'euros (dont 17 milliers d'euros de valeur nominale et 6.983 milliers d'euros de prime d'émission). En outre, le 18 décembre 2009, la Société a émis 4 161 075 actions nouvelles dans le cadre d'une augmentation de capital, soit

un montant total levé de 15.604 milliers d'euros (dont 67 milliers d'euros de valeur nominale et 15.537 milliers d'euros de prime d'émission).

Le flux net de trésorerie généré par l'ensemble des opérations de financement ressort à 15.851 milliers d'euros en 2009, contre 219 milliers d'euros en 2008.

Résultats économiques et financiers d'ExonHit Therapeutics S.A.

Au cours de l'exercice 2009, la Société a réalisé un chiffre d'affaires net de 4.759 milliers d'euros contre 4.049 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

La perte d'exploitation s'est élevée à 9.775 milliers d'euros contre une perte de 10.480 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

La perte nette de l'exercice 2009 s'est élevée à 7.790 milliers d'euros contre une perte de 8.634 milliers d'euros pour l'exercice 2008.

Le résultat de l'exercice se solde pour la Société par une perte de 7.790 milliers d'euros que nous vous proposons de reporter à nouveau en totalité.

Le compte « report à nouveau » s'élève désormais à - 69.208 milliers d'euros.

III/ Conclusions

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport du directoire sur la gestion de la Société et la gestion du groupe, que les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Fait à Paris,

Le 8 mars 2010

Monsieur Condomine
Pour le Conseil de Surveillance